

République Française  
Département de l'Hérault  
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 034-213402613-20251211-552025-DE

Berger  
Levraud

Date de la convocation : 03/12/2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 55-2025**

**Séance du 11 décembre 2025**

**Membres en exercice : 9**

**Présents : 8 Absents : 1**

**Représentés : 0 Pour : 8**

**Contre : 0 Abstention : 0**

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Onze décembre à 18 heures

le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

**Présents :** SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, GILHET B, KROGSDAHL A,

THEULE JC, VEDEL P, STEHLE C,

**Absent :** NICAISE V.

**Secrétaire de séance :** MORESMAU JP

**Objet : Participation financière de la commune aux frais engendrés dans la gestion de collecte et de recyclage des cartons.**

**Le Maire de LA COMMUNE DE SAINT GUILHEM LE DESERT informe l'assemblée :**

Afin de gérer les nombreux cartons provenant des différents commerces situés sur la commune, l'association FAES a mis en place avec ses adhérents une benne permettant de collecter les cartons afin de les recycler sur la période de juillet à octobre.

La commune de SAINT-GUILHEM-LE-DESERT a fait de la gestion des déchets l'une de ses priorités.

Cette opération bénéficie d'un réel succès auprès de ses utilisateurs, quoique qu'en nombre insuffisant. Les habitants peuvent également utiliser ce service.

M. le Maire propose donc que la commune s'associe à ce projet et prenne à sa charge 15 % du montant total des dépenses générées soit 388.31 € (Le montant des dépenses prévisionnelles s'élevant à 2 588.76€).

Le Conseil Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Accepte de verser la somme de 388.31€ à l'association FAES (Fédération des Acteurs Économiques de Saint Guilhem) afin de participer frais engendrés dans la gestion de collecte et de recyclage des cartons.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

**Le Maire,  
SIEGEL R.**



**Le / La secrétaire de séance,**